AECM

Association Européenne du Cautionnement Mutuel
Associação Europeia de de Caucionamento Mútuo
Europese Vereniging voor Onderlinge Borgstelling
Associazione Europea du Garanzia mutua
Europäischer Verband der Bürgschaftsbanken
Asociación Europea de Caución Mutua
European Mutual Guarantee Association[1]

LES SYSTEMES DE GARANTIE DANS L'ECONOMIE GLOBALISEE : MYTHES ET REALITES

Des idées préconçues courrent sur les techniques de soutien au crédit des PME dans les différents pays développés. L'une d'entre elles est de présenter le capital risque comme le principal moteur de développement des économies les plus développées. Une autre est que le rôle des crédits bancaires soutenus par les garanties appartient à un temps révolu.

Cet article mettra en évidence quelques faits sur cette matière.

1. Résoudre la question de l'accès au crédit par l'appui des systèmes de garantie est une réalité mondiale.

Dans une publication de novembre 2001, Eurochambres met en évidence que, sur le continent européen, un tiers des entreprises reconnaît avoir eu à subir un refus bancaire pour une demande de crédit, principalement du fait de l'absence de sûretés et de garanties.

Le sondage de European Business Panel exprimait l'opinion que 96% des entreprises attendaient de leur gouvernement et de l'Union Européenne que plus d'efforts soient faits pour leur développement. Dans ce but, elles mettent en exergue la nécessité de faciliter l'acces au crédit aux micro-entreprises et aux PME par les systèmes de garantie.

Les calculs de la Banque Mondiale de 1994 indiquaient que l'incapacité à utiliser les garanties pour financer les affaires réduisait de quasiment deux pour-cent le PIB. Très récemment encore, la Banque Mondiale affirmait encore que 80% de la demande de crédit émanant des micros et petites entreprises restait sans réponse.

2. Les systèmes de garantie sont mondiaux et permanents.

Les systèmes les plus anciens sont nés en Europe sous la forma associative il y a plus de 85 ans. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, le défi de la reconstruction a été relevé par la création d'outils de garantie privés ou publics, puis par la mise en place de systèmes de contre-garanties qui organisait la collaboration des systèmes publics et privés. L'Espagne ou le Portugal ont préparé leur adhésion au grand marché commun européen en fondant des sociétés de garantie et en prenant grand soin de qualifier leur action. Cette même démarche est suivie par les pays candidats (Hongrie, Tchéquie...) à l'aube de la décennie 1990.

Au 31.12.2000, les statistiques réunies par l'Association Européenne du Cautionnement Mutuel pour ses seuls membres [2] révélaient que 2.070.000 entreprises PME avaient recours

---

[1] AECM, 40, rue Washington, Be, 1050 Bruxelles / +32 2 640 51 77 / info@aecm.be / www.aecm.be

[2] Les Fédérations ou sociétés membres sont au nombre de 29, présentes dans pays (Bürges Förderung en Autriche, Bürgschaftsbanken en Allemagne, Coopératives de Caution Mutuelles en Belgique, Sociedades de Garantia Reciproca en Espagne, Socama et Siagi en France, Confidi de 5 Fédérations nationales en Italie, SPGM et Cautions Mutuelles au Portugal, Teskomb et KGF en Turquie, CMZRB en Czech République, Kredex en Estonie, Finnvera en Finlande, Hitelgarancia, Rural Guarantee Agency, SME Foundation en Hongrie, Rural Guarantee Agency en Lituanie, SZRB en Slovaquie, HGA en Croatie, Cautions Mutuelles des Banques Populaires au Maroc.
AECM reçoit aussi le soutien de la Banque Fédérale des Banques Populaires en France et de IAPMEI au Portugal. Enfin AECM héberge des systèmes en phase de lancement (MGAI Irlande, NAMGS en Grande Bretagne et Koopi en Suède.

aux systèmes de garantie. Celles-ci appuyaient 23.846.988.000 € d'engagements sur 2.587.733.000 € de fonds propres responsables.

Une vue complète de la situation européenne devrait inclure d'autres systèmes puissants.

Il n'est pas moins important de noter le développement des programmes de prêts garantis aux Etats Unis. La Small Business Administration garantit annuellement 12.000.000.000 USD. Ce programme connaît des taux d'insolvabilité compris entre 4 et 10% l'an assumés par des avances de la Réserve Fédérale. A ce jour, les encours de prêts garantis atteignent quelque 45.000.000.000 USD au profit d'environ 550.000 entreprises.

Au Japon, plus de 2 millions d'entreprises petites et moyennes (30% de l'univers japonais) bénéficient de l'appui de Sociétés de Garantie dont les encours atteignent 400.000.000.000 USD. Ce système est caractérisé par un fonctionnement à deux niveaux : en bas, 52 sociétés de garantie crédit qui sont des sociétés corporatives d'économie locale ; en haut, une société publique nationale de réassurance, la JASMEC, qui contre-assure 70 à 80 % des engagements.

Ces chiffres nous permettent de tirer deux conclusions:

- Par sa permanence dans le temps et sa large diffusion dans l'espace, le système de la garantie apporte la preuve qu'il n'est pas un épi-phénomène, mais un pion stable sur l'échiquier financier.

- Que prédominent dans des pays dits de "libéralisme avancé" et dits de "capital-risque" des systèmes de garanties publiques très avancées n'est pas le moindre paradoxe. On ne peut masquer cette situation sous peine de tirer des conclusions qui conduisent à des politiques moins adaptées aux besoins réels. Ces conclusions hâtives pourraient donner un privilège aux techniques de capital risque alors que ce dernier a une place cetes importante, mais limitée à certains segments de l'économie et complémentaire aux techniques de crédits garantis.

3. <u>Systèmes de garanties : mutualistes, privés ou publics : leur offre et leurs besoins.</u>

Il faut appuyer l'expansion des systèmes qui créent un relais de confiance entre les institutions de crédit et les entreprises.

Les systèmes mutualistes de garantie ne pourraient pas sur leurs seules forces générer une croissance rapide : leur but social ne les place pas parmi les acteurs susceptibles d'avoir un recours à un marché des capitaux à la recherche de rendement. Leur expansion est liée à la capitalisation de leurs profits. Celle-ci résulte de la sagacité des organes de décision et d'un équilibre favorable entre prise de risque et prudence.
Il en résulte plusieurs conséquences :

- La moindre réussite de certaines ne permet pas de questionner la valeur du système, pas plus que l'insuccès de certaines banques ne discrédite le système financier.

- Les normes règlementaires sont une nécessité, mais elles ne peuvent donner au système un encadrement tel que l'utilisation de critères de décision qualitatifs soit supplantée par des méthodes quantitatives de gestion, certes statistiquement plus "préhensiles", mais réductrices.

- La qualification de la garantie doit être valorisée par la pondération favorable des portefeuilles des crédits bancaires couverts. Ce point interpèle fortement le Comité de Bâle.

- La co-opération des systèmes publics et privés doit être encouragée.

- Dans cet ordre d'idées, la collaboration des sociétés de garantie privées et publiques doit être créée ou renforcée par des partenariats, notamment par des contre-garanties et des co-garanties.

- Les sytèmes en place pourraient être étudiés sous l'angle de leur qualité et leur efficacités pour indiquer un bench-mark.

  - Les programmes du Fonds Européen d'Investissement doivent avoir les moyens financiers suffisants pour la facette "garantie", surtout pour les entreprises les plus vulnérables. Il n'est pas sûr que le budget du programme multi-annuel 2001-2006 soit doté de moyens suffisants pour accueillir plus de partenanires sur une période plus longue que le premier programme "Emploi et Croissance".

  - La coopération pourrait être renforcée en mettant en commun les effets des micro-crédits, des garanties et de l'encadrement des PME par le conseil avant et après le démarrage.

- Le levier entre fonds propres et les encours de garantie donne en moyenne un coefficient de 10 fois dans l'Union européenne et de 2 fois dans les pays candidats. Chez ces derniers, il y a donc de grands progrès à attendre de la diffusion des méthodes et des techniques de gestion. AECM plaide pour la continuation de programmes d'action européens d'accompagnement de ces systèmes plus récents.

André Douette
Secrétaire Général

Pablo Pombo
Président Fondateur